

**COMPTE-RENDU DE LA
REUNION DES REPRESENTANTS DE PROXIMITE DU SOCIAL,
MEDICO SOCIAL ET SANITAIRE
Du Jeudi 20 février 2025 à 09h00
Salle du conseil - Site de Saint Vincent Lannouchen**

Personnes présentes :

Amélie JOUIN
Nicole BIHAN
Marion FLOC'H
Maggy CONAN
Agnès GRONDIN
Sébastien DANIC
Michelle CREACH
Nolwen LE ROUX
Stéphanie L'HARIDON
Julien JEGO
Sandrine HONNORAT
Laura KEROUANTON

**Questions CGT
Questions transversales**

1. **Pouvez-vous respecter le délai de 7 jours, comme convenu dans l'accord CSE, pour transmettre le compte rendu des réclamations ? En 2024, seul le compte rendu du mois de mars a respecté le délai.**

Réponse Direction :

Nous veillerons, sauf circonstances exceptionnelles, à respecter ce délai à l'avenir.

2. **Suite aux travaux sur le site de Ty Yann, les bornes électriques ne sont plus accessibles, est-il prévu d'en installer d'autres afin de pouvoir charger tous les véhicules électriques ?**

Réponse Direction :

Une demande a été soumise à Brest Métropole pour validation, en lien avec le cadastre, afin de créer un nouvel espace devant les services techniques.

Par ailleurs, un devis a été établi pour réaménager le parking devant le SMR Addictologie, en délimitant les places et en installant des bornes de recharge lentes, tout en conservant les bornes existantes.

3. **Est-il possible de faire une note d'information pour l'accès à Fœderis car plusieurs salariés ont des difficultés à se connecter et donc à valider leur entretien professionnel.**

Réponse Direction :

Une note d'information sera prochainement diffusée concernant l'accès à Føederis. Pour rappel, l'accès à Føederis se fait avec les mêmes identifiants et mots de passe que pour les autres logiciels de la Fondation. Ces codes ont été adressés par le service informatique.

4. Point Equitime par site et par secteur : Combien de salariés sont au-delà de +15 et combien sont au-delà de -15 ? Combien de salariés ont de très gros écarts (+30 et -30) ? S'il y a des gros écarts, comment les expliquez-vous ?

Réponse Direction :

Ci-dessous un état des compteurs, au 31 décembre 2023 et 31 décembre 2024 :

	2023	2024
TOTAL	1030	1095
TOTAL POSITIF	722	770
0-15	389	429
15-30	168	166
> 30	165	175
TOTAL NEGATIF	308	325
0 et -15	205	212
< -15	103	113

La tendance est similaire à 2023.

Des rendez-vous trimestriels sont à nouveau organisés entre le service des ressources humaines et l'encadrement en 2025, l'objectif étant de continuer l'optimisation de la gestion des compteurs.

5. Suite à de nombreuses consignes interdisant la pose de TC sur certaines périodes (non conformes à notre accord entreprise), pouvez-vous nous confirmer que les demandes doivent être déposées au service RH et non au cadre de proximité ? (Nous constatons que les demandes sur ces périodes ne remontent pas jusqu'au service RH)

Réponse Direction :

Comme indiqué le mois dernier, les modalités de pose du temps restent inchangées en 2025. Les salariés devront soumettre leurs demandes directement au service des ressources humaines. Ces demandes seront ensuite transmises aux responsables de service ou de site pour avis. La priorité sera donnée à la prise des congés payés.

6. Pouvez-vous mettre les accords uniquement sur l'espace salarié sur intranet ?

Réponse Direction :

Le nécessaire a été fait dans les différents espaces.

7. Pouvez-vous nous préciser le mode de calcul pour le 1/10^{ème}, 1/26^{ème} ?

Réponse Direction :

L'indemnité de congés payés du salarié est calculée par comparaison entre deux modes de calcul :

- L'indemnité de congés payés est égale à 1/10^{ème} de la rémunération brute totale perçue au cours de la période de référence
- L'indemnité de congés payés est égale à la rémunération perçue si le salarié avait continué de travailler.

8. Qui fait le suivi des visites obligatoires pour le transport des patients ou résidents ? Les salariés concernés ont-ils une convocation ou un rappel ?

Réponse Direction :

Le suivi des visites obligatoires pour le transport des patients ou résidents est assuré par le service des ressources humaines. Les salariés concernés reçoivent une convocation pour prendre rendez-vous avec un médecin agréé. Cette visite est considérée comme du temps de travail effectif et est entièrement prise en charge financièrement par la Fondation.

9. Les salariés à mi-temps thérapeutique conservent-ils la prime de dimanche et jour férié ?

Réponse Direction :

Les primes sont maintenues pour les journées de mi-temps thérapeutique, dans les mêmes conditions que pour une journée d'absence maladie.

Questions Pôle Sanitaire

10. Avez-vous raccordé l'eau chaude au gymnase pour les vestiaires des patients et des salariés ? (Demande de Février 2024)

Réponse Direction :

L'installation est prévue en mai ou juin, en raison du planning de nos prestataires.

11. Est-il prévu une mise à jour de la grille du service bio-nettoyage de Roscoff ? (Les grilles actuelles ne correspondent plus à celles validées au CSE)

Réponse Direction :

Les grilles du service de bio-nettoyage peuvent être révisées, en concertation avec les salariés.

12. Comment expliquez-vous l'embauche de salariés pour le motif surplus d'activité dans le service de pédiatrie de Ty Yann, alors qu'elles sont sur des postes non remplacés suite à 3 départs à la retraite. Pourquoi ces salariés sont mis « en carence » entre certains contrats ?

Réponse Direction :

Ce motif a été utilisé dans l'attente de la refonte des grilles horaires.

Le délai de carence est une obligation légale entre plusieurs contrats à durée déterminée successifs.

13. Les salariés partis à la retraite dans le dernier trimestre 2024 bénéficieront ils du rappel de la mesure Guérini ?

Réponse Direction :

Le rappel sera d'abord effectué pour les salariés présents, au mois de mars 2025.

14. Le Service Ergo a-t-il un nouveau véhicule ? (Demande de Mai 2024)

Réponse Direction :

La livraison du nouveau véhicule est prévue en mars.

15. La demande d'investissement pour le mât de levage a-t-elle été validée pour le service de balnéo de Roscoff ? Si oui, quand la livraison est-elle prévue ?

Réponse Direction :

L'investissement pour le mât de levage a été validé. La commande sera effectuée d'ici la fin du mois de mars.

16. Où en est le travail des grilles des AS du Pool de Ty Yann ? Quand comptez-vous les présenter au CSE ?

Réponse Direction :

Une première proposition a été présentée, elle nécessite quelques ajustements mineurs. Les grilles seront présentées au CSE en mars.

Questions Pôle Médico-Social

17. Comment sont utilisés les financements des places PHV ? (10000 € par PHV)

Réponse Direction :

Les financements PHV permettront notamment de financer du temps professionnel supplémentaire et des activités en lien avec le projet de service et les projets personnalisés des personnes accompagnées.

18. La retraite de Quimper. Lors du versement de la paye de janvier, plusieurs salariés en CDI n'ont pas eu leur salaire versé au même moment que les autres. Cela représente presque 10% des salariés. Les réponses apportées, que ce soit de la direction ou du service paye, sont erronées. Cela vient de votre banque, hors non car d'autres salariés dans la même banque ont eu leur salaire. « Vous êtes en CDD », hors non car les salariés sont en CDI. Et même l'infirmière remplaçante, qui est en CDD, a eu son salaire en même temps que les CDI. « Nous attendons des documents d'avenants », hors non, la salariée n'a pas fait d'avenant sur le mois. Ce qui pose souci pour les salariés de La Retraite, c'est que cela est récurrent, ce n'est pas le 1er mois où les salaires ne sont pas versés en même temps à tous, ou alors aussi la prime décentralisée qui n'est pas versée à tout le monde, des dimanches non payés sur le mois suivant, des

avenants non payés en temps. Les salariés se doivent d'être vigilants à chaque feuille de salaire et de vérifier attentivement les différentes lignes, et donc de faire réclamation auprès de la direction ou du service paye. Quelles sont les propositions d'amélioration pour que cela ne se renouvelle plus ?

Réponse Direction :

Nous avons réalisé deux virements, comme pour les autres établissements de la Fondation, les 29 et 31 janvier 2025. Nous avons identifié cinq anomalies pour diverses raisons qui ont été régularisées rapidement. Le service des ressources humaines se tient à la disposition des salariés lors des permanences mensuelles, par téléphone ou par courriel.

19. Quelles sont les conditions de refus des congés payés dans les EHPAD Brestois ?

Réponse Direction :

Les demandes de congés sont validées en tenant compte de la continuité du service et la sécurité des résidents, ce qui implique que les membres d'une même équipe ne prennent pas leurs congés simultanément. À notre connaissance, aucune situation de blocage n'a été signalée concernant la prise de congés dans les EHPAD brestois.

20. Est-il possible de modifier le temps de pause en temps de travail pour l'IDE de Keraudren qui répond actuellement au téléphone le week-end.

Réponse Direction :

Deux infirmiers sont présents à Keraudren le weekend, et leurs pauses sont organisées de manière décalée. L'un travaille de 07h00 à 12h30, puis de 13h00 à 17h30, tandis que l'autre a des horaires de 07h30 à 13h00, puis de 17h00 à 19h30.

Questions Pôle Social

21. Comment expliquez-vous que les cadres se basent sur l'accord de transfert mis sur l'intranet qui n'est plus en vigueur depuis le 30 avril 2022.

Réponse Direction :

Les deux accords étaient à disposition sur l'Intranet. Un formulaire relatif aux transferts reprenant les modalités de récupération et paiement a été mis à disposition des cadres.

22. Suite à la question 1 de la commission du 20 juin, vous nous répondez qu'il faut 100 nuits pour créditer le compte C2P. Or, nous vous informons que le nombre de nuits pour les alternants est de 30 et non 100 nuits. Pouvez régulariser la situation des salariés concernés ?

Réponse Direction :

Nous vérifions juridiquement ce point, et régulariserons le cas échéant.

Questions Pôle Ressources

23. Vous vous êtes engagé à installer des cartes carburantes dans chaque véhicule, hors vous n'avez respecté aucun des délais annoncés en commission.

Réponse Direction :

Nous vérifierons et les cartes seront mises en place dans les véhicules manquants.

24. **Quand seront régularisées les heures d'interventions pendant les astreintes du service technique de Landivisiau et Brest ? (non rémunéré depuis quelques mois)**

Réponse Direction :

Les heures effectuées nous ont été transmises et nous avons effectué la régularisation sur les paies du mois de février 2025.

Questions SUD

Questions transversales

25. **Plusieurs salariés sont incommodés par les masques (allergies.) Est-ce possible de changer de fournisseur ? Existe-t-il un stock spécifique pour les personnes allergiques ?** **Réponse Direction :**

Les demandes de masques spécifiques peuvent être adressées au responsable du magasin et aux hygiénistes.

26. **Pouvez-vous nous faire un bilan des compteurs équitime sur l'année 2024 ?**

Réponse Direction :

Ci-dessous un état des compteurs, au 31 décembre 2023 et 31 décembre 2024 :

	2023	2024
TOTAL	1030	1095
TOTAL POSITIF	722	770
0-15	389	429
15-30	168	166
> 30	165	175
TOTAL NEGATIF	308	325
0 et -15	205	212
< -15	103	113

La tendance est similaire à 2023.

Des rendez-vous trimestriels sont à nouveau organisés entre le service des ressources humaines et l'encadrement en 2025, l'objectif étant de continuer l'optimisation de la gestion

des compteurs.

27. Pour les salariés souhaitant poser des congés et ou RRS sur la période de Noël / Nouvel an 2025/2026, comment sera prise en compte la seconde semaine des vacances scolaires ?

Réponse Direction :

Les repos de roulement acquis en 2025 doivent être pris avant le 31 décembre 2025. Les repos de roulement de 2026 pourront être posés durant la première semaine de 2026.

Il sera possible de poser des congés payés de 2025 durant la première semaine de 2026, conformément à la note d'information relative à la planification des congés payés et repos de roulement pour la seconde période de 2025.

28. Pourriez-vous mettre à jour les comptes rendus des commissions de réclamations sur l'intranet salariés ?

Réponse Direction :

Les comptes rendus sont à disposition sur l'espace salariés de l'Intranet.

29. Certains cadres de santé ont donné comme consignes de ne pas poser de TC en juillet / août et de limiter la pose à 4 semaines sur l'année. Cela ne correspond pas du tout à ce qui est indiqué dans nos accords d'entreprise.

Nous vous demandons de respecter cet accord.

Réponse Direction :

Comme indiqué le mois dernier, les modalités de pose du temps restent inchangées en 2025. Les salariés devront soumettre leurs demandes directement au service des ressources humaines. Ces demandes seront ensuite transmises aux responsables de service ou de site pour avis. La priorité sera donnée à la prise des congés payés.

30. Plusieurs salariés signalent que le logiciel sillage est très lent actuellement (page qui charge pendant plusieurs minutes, obligation de se déconnecter à plusieurs reprises.) Pourriez-vous faire remonter ce problème ?

Réponse Direction

Ce dysfonctionnement est en cours de traitement par le support logiciel. Un planning d'intervention est en cours.

31. Une réflexion est -elle engagée concernant l'aménagement des vestiaires avec l'arrivée des salariés de cardiologie sur le site de Perharidy ?

Réponse Direction :

Les plans et l'organisation architecturale seront présentés prochainement. Par la suite, des réunions du groupe de travail seront programmées pour réfléchir aux besoins et définir la nouvelle organisation.

32. Pouvez-vous nous dire où en est le bilan des casiers non utilisés dans les vestiaires du site de perharidy? Lors de la commission de réclamations de novembre dernier une date devait être proposée ?

Réponse Direction :

Une date sera fixée et communiquée prochainement.

33. La serrure des WC de l'htp commun peut toujours s'ouvrir dans les deux sens. Pouvez-vous installer un autre type de serrure ?

Réponse Direction :

Une nouvelle serrure a été installée au mois de février.

34. Serait-il possible de prévoir l'installation d'éclairage sur le grand parking à l'entrée du site de perharidy ?

Réponse Direction :

Un balisage est déjà en place et opérationnel.

Questions pôle sanitaire

35. Serait-il possible de réfléchir à une organisation différente concernant les entrées/sorties sur le SSR cardio de St Luc pour que les horaires ne soient pas identiques ? Les agents du bio nettoyage n'ont pas le temps d'effectuer leur travail entre la sortie et l'arrivée d'un nouveau patient.

Réponse Direction :

Une réunion d'équipe s'est tenue le vendredi 7 février, au cours de laquelle il a été rappelé que les patients du SMR Cardiologie arrivent à 10 heures, mais n'occupent leur chambre que l'après-midi. Le matin est réservé aux consultations avec l'aide-soignant, l'infirmier, le médecin, et parfois le kinésithérapeute.

En cas de besoin, les bagages peuvent être stockés dans un bureau, et si la préparation de la chambre prend du retard, le patient peut attendre dans la chambre dédiée aux hospitalisations de _____ jour.

Concernant les patients du SMR Polyvalent, les sorties doivent être effectuées au plus tard à 10 heures, et les nouvelles admissions commencent à partir de 11 heures. Ces patients ont besoin de leur chambre dès leur arrivée. Ces chambres doivent donc être préparées en priorité.

36. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi le service de neuro a fonctionné avec une infirmière en moins sur quelques jours fin janvier ?

Réponse Direction :

Une infirmière n'a pas pu être remplacée pendant deux journées la semaine du 27 janvier, en raison d'absences imprévues.

37. Le bureau d'accueil de l'htp commun près du gymnase est très froid. Pourriez-vous y installer un chauffage d'appoint

Réponse Direction :

Nous vérifierons la température et ferons le nécessaire. La porte extérieure est fréquemment laissée ouverte par les patients et les chauffeurs de taxi.

38. Quel est le protocole de pose de congés payés pour le service bio nettoyage de Roscoff, il semblerait qu'il se soit complexifié, pourriez-vous nous en donner les raisons ?

Réponse Direction :

Les règles sont identiques aux années précédentes. Pendant les semaines de vacances scolaires, jusqu'à huit salariés peuvent prendre leurs congés en même temps. En dehors de ces périodes, quatre salariés peuvent partir simultanément.

Questions pôle médico-social

39. **Pourriez-vous attribuer un véhicule de service au service Glénan pour les sorties extérieures ? Actuellement les salariés utilisent leurs véhicules personnels.**

Réponse Direction :

Des véhicules sont toujours disponibles, que ce soit ceux de Vas-y ou, en dernier recours, celui de Saint-Jacques.

40. **Quand va être mis en place Edoc perso pour les salariés de la retraite ?**

Réponse Direction :

Les courriers contenant les codes d'activation et d'accès ont été remis lors de la permanence du 13 février 2025, afin d'être distribués aux salariés. Les bulletins de paie du mois de février seront accessibles sur Edoc à partir du 3 mars. Les salariés ne souhaitant pas utiliser le coffre-fort numérique peuvent refuser la dématérialisation en contactant le service des ressources humaines.

41. **Pourriez-vous mettre en place un local syndical fonctionnel à l'EHPAD de la retraite à quimper. ?**

Réponse Direction :

Un local est déjà mis à disposition des représentants du personnel au 1er étage de l'EHPAD. Aucun autre bureau n'est disponible de manière permanente.

Éric ESNAULT,
Directeur des Ressources Humaines



La prochaine réunion de la Commission des Réclamations aura lieu le :
Le jeudi 27 mars 2025 à 09h00 – Salle du Conseil Site de Saint Vincent Lannouchen
Les questions sont à transmettre à Monsieur Eric ESNAULT (eric.esnault@ildys.org)
Avant le lundi 24 mars 2025 à 12h00